

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ST-GABRIEL

1. Le RESPECT DES INDIVIDUS c'est:

- 1.1 Respecter l'autorité en parole et en geste;
- 1.2 Ne pas me mêler des interventions faites par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions;
- 1.3 Avoir une attitude digne et un bon maintien en public avec mon copain ou ma copine;
- 1.4 Utiliser un langage et un comportement adéquat et courtois envers autrui;
- 1.5 Ne pas emprunter ou «solliciter» de l'argent ou de la nourriture;
- 1.6 Ne pas produire d'enregistrement sonore ou visuel de quiconque sans l'autorisation de l'école.

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire (art.76 (2) LIP)

2. La SÉCURITÉ DES INDIVIDUS c'est:

- 2.1 Ne pas mettre la sécurité d'autrui en danger par des actions ou par la possession d'objets ou d'armes;
- 2.2 Ne pas posséder, consommer ou vendre de l'alcool ou de la drogue;
- 2.3 Ne pas utiliser mes patins à roues alignées ou ma planche à roulettes sur le territoire de l'école;
- 2.4 Ne pas adopter ou encourager toute forme de vol, de violence verbale ou physique (incluant la bousculade);
- 2.5 Ne pas faire de harcèlement, d'intimidation ou de « taxage »;
- 2.6 Avoir sur moi ma carte étudiante et accepter de m'identifier lorsqu'un adulte me le demande;
- 2.7 Utiliser les espaces désignés pour le stationnement des vélos, des cyclomoteurs et y circuler à vitesse réduite.

3. Le RESPECT DES CONSIGNES c'est:

- 3.1 Circuler dans le calme et être muni de mon agenda scolaire lorsque je circule dans les corridors durant les heures de classe;
- 3.2 Contribuer à maintenir un environnement propre et agréable en ne crachant pas, en évitant de laisser traîner des déchets et en utilisant les poubelles;
- 3.3 Ne pas faire usage des produits du tabac sur le territoire de l'école et ce, peu importe la forme;
- 3.4 Respecter les règles de vie de la classe;
- 3.5 Faire les travaux demandés et les remettre à temps;
- 3.6 Être présent à tous mes cours afin d'augmenter mes chances de réussite scolaire;
- 3.7 Ne pas nuire au fonctionnement de la classe;

- 3.8 Être ponctuel et prêt à travailler afin de ne pas retarder le début du cours;
- 3.9 Me présenter à mes cours avec le matériel demandé;
- 3.10 Avoir en tout temps mon agenda scolaire. Cet outil de travail doit rester intact (dessins et collages ne doivent pas en limiter le bon usage) et peut être consulté en tout temps par un membre du personnel. Si mon agenda scolaire est non-conforme, l'école peut exiger son remplacement aux frais de l'élève;
- 3.11 Laisser à mon casier tout objet inutile au travail académique;
- 3.12 Les appareils électroniques tels Ipod, cellulaires, écouteurs, etc. ne peuvent être utilisés à l'intérieur de l'école. Ils sont toutefois tolérés à la salle de jeux, à la cafétéria, dans le corridor et au centre de documentation **au moment des pauses et à l'heure du dîner**. De plus, ils peuvent être utilisés en classe pour les projets spéciaux ;
- 3.13 Lorsque mon cours est dans le même pavillon que mon casier, je dois y laisser mon manteau. Exceptionnellement un enseignant pourra autoriser le sac à dos en classe.

À St-Gabriel, tu as le droit d'apprendre dans un environnement sain et sécuritaire. Tu dois faire en sorte que tes gestes ou comportements ne viennent pas détériorer cet environnement.

4. Une BONNE TENUE VESTIMENTAIRE c'est:

- 4.1 Ne pas porter un couvre-chef à l'intérieur de l'école (casquette, tuque, foulard...);
- 4.2 Ne pas porter des vêtements affichant des messages d'incitation à la violence, à la drogue, à l'intolérance et au manque de respect;
- 4.3 Ne pas porter un jeans, un short, une jupe ou une robe dont la longueur est inférieure à 10cm au-dessus du genou;
- 4.4 Porter un tee-shirt, un chandail, une chemise, une blouse ou tout autre vêtement qui cache les épaules;
- 4.5 Porter des vêtements qui cachent complètement le dos, le ventre, le buste et les cuisses (voir 4.3). Les vêtements doivent couvrir les sous-vêtements.

5. Le RESPECT DU MATÉRIEL c'est:

- 5.1 Prendre soin du matériel scolaire qui m'est prêté et m'assurer de le remettre en bon état;
- 5.2 Ne pas détériorer les objets, le mobilier, les locaux et les casiers de l'école;
- 5.3 Ne pas afficher dans mon casier de messages d'incitation à la violence, à la drogue, à l'intolérance et au manque de respect;
- 5.4 Sécuriser le contenu du casier qui m'a été attribué en utilisant le cadenas acheté à l'école.

Par mesure de sécurité, les casiers doivent être verrouillés avec le cadenas acheté à l'école.